

Travaux Syndic n'ayant pas les fonds nécessaires

Par **Pepsjy**, le **08/06/2016** à **00:10**

Bonjour,

Suite à un problème d'étanchéité des murs d'un appartement que je loue, les locataires sont partis car ce n'était plus vivable.

Une entreprise à la demande du syndic est passée pour une recherche de fuite et un devis de 3000 euros a été rapporté suite à cette visite en Mars.

Mon problème actuel est que le Syndic se doit d'effectuer les travaux (il le reconnait) mais il n y a pas les fond nécessaires ...

Donc actuellement depuis Mars je perd les loyers, je paye des charges et les murs se dégradent dans le temps. Le syndic me dit qu'il ne peut rien faire avant un prochaine assemblée en juillet et les travaux commenceraientt qu en septembre... Je ne trouve pas cela normal. Est ce que je peut faire quelque chose pour que cela aille plus vite ou demander un dédommagement quelconque.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils Cordialement

Jean-Yves